



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZF LifeguardFluid 6.1 ATF

N° d'article

5961.308.623

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Lubrifiant.

Utilisations déconseillées

Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Sunil

Fournisseur

ZF Aftermarket

Adresse

ZF Friedrichshafen AG
Obere Weiden 12

97424 Schweinfurt
Allemagne

Téléphone

+49 9721 475 60

Courriel

msds.zf-aftermarket@zf.com

Site web

www.zf.com/contact

Référence

Marcin Nadany / Sunil



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mentions de danger

H412

Description

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Mentions de danger supplémentaires

EUH208 Contient dérivé d'acide succinique. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et réglementations applicables et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination..



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

2.3 Autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs com-posants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627- 25 649-467-00-8	20 - <50%	Asp. Tox. 1	H304 - -		ATE (oral): >5000 mg/kg; ATE (dermal): >5000 mg/kg; ATE (inhal- ation): 5 mg/kg
alkylamine, longue chaîne	6878-20-3 253-249-4 01-2119488911- 28 -	1 - <5%	Aquatic Chronic 4	H413 - -		-
dérivé du phénol	- - - -	1 - <5%	Aquatic Chronic 4	H413 - -		Confidential
dérivé d'acide succi- nique	93882-40-7 299-434-3 01-2120735527- 50 -	0,1 - <1%	Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	H317, H319, H411 - -		-
alkylthiophosphite	- 424-820-7 01-0000017126- 75 -	0,01 - <0,25%	Acute Tox. 4 - dermal, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H312, H314, H318, H400, H410 - -		M(Chronic) =10 M (Acute)=10



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Autres informations, substances

Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérrogènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Inhalation

Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau en jet.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

Obs. : Il s'agit d'un règlement allemand qui ne constitue pas une base juridique dans d'autres pays.

Autres

Classe de stockage (TRGS 510): 10, Liquides combustibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Aucune valeur limite d'exposition connue.

Valeurs limites biologiques (VLB): Aucune valeur limite d'exposition connue.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Protection des yeux / du visage

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection des mains

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: ≥ 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres protections de la peau

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/aérosols.

Risques thermiques

Pas connu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucunes informations disponibles.

Autres

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Brun-rouge.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Odeur

Caractéristique.

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité

Donnée non disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non applicable aux mélanges.

Point d'inflammation

212 °C

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité cinématique

34 mm²/s

Méthode

40°C

Solubilité

Insoluble dans l'eau (eau); Aucune information disponible (autres solvants).

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur

Non applicable aux mélanges.

Densité et/ou densité relative

0,84

Méthode

15°C



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Densité de vapeur relative

Non applicable aux mélanges.

Propriétés des particules

Non applicable.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	LD50	> 5001 mg/kg	Oral	Rat.	OECD 423
dérivé d'acide succinique -	LD50	> 10,000 mg/kg	Oral	Rat. (Mâle)	-
alkylthiophosphite -	LD50	> 501 mg/kg	Oral	Rat.	-
ZF LifeguardFluid 6.1 ATF -	ATEmix	202,669 mg/kg	Dermique	Rat	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	Aucune irritation.	Lapin	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	Aucune irritation.	Lapin	OECD 405
dérivé du phénol -	Aucune irritation.	Lapin	OECD 405

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	LC50	> 101 mg/l	96 h	Poisson	OECD 203



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alkylthiophosphite -	LC50	mg/l	96 h	Poisson	OECD 203
dérivé d'acide succinique -	LC50	> 100 mg/l	96 h	Poisson	OECD 203

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	EC50	600 mg/l	72 h	Algue	OECD 201
alkylthiophosphite -	EC50	0.31 mg/l	72 h	Algue	-
dérivé d'acide succinique -	EL50	> 100 mg/l	72 h	Algue	OECD 201

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
dérivé du phénol -	EC50	> 101 mg/l	48 h	Daphnie	-
alkylthiophosphite -	EC50	0.09 mg/l	48 h	Daphnie	OECD 202
dérivé d'acide succinique -	EC50	9.5 mg/l	48 h	Daphnie	OECD 202
alkylamine, longue chaîne	EC50	> 101 mg/l	48 h	Daphnie	OECD 202



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
-					

Toxicité chronique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
dérivé du phénol -	NOEC	>= 1 mg/l	21 jours	Daphnie
alkylthiophosphite -	NOEC	0.14 mg/l	21 jours	Daphnie

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Durée	Résultat	Dégradation	Méthode/Directive
alkylamine, longue chaîne -	28 jours	Pas facilement biodégradable.	1%	OECD 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Coefficient de bioconcentration (BCF)
alkylamine, longue chaîne -	1.584

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Non applicable aux mélanges.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination : Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Code de déchet	Description des déchets
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Non réglementé.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Non réglementé.

Classe ADR/RID

Non réglementé.

Code de classe ADR/RID

Non réglementé.

Numéro de danger ADR/RID

Non réglementé.

Catégorie IMDG

Non réglementé.

Classe IATA

Non réglementé.

Classe ADN

Non réglementé.

Code de classification ADN

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

Polluant marin IMDG

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

IMDG EmS

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) no 2024/590/EU relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: Aucune.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucune.

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Aucune.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: Non applicable.

Réglementations nationales

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.



ZF LifeguardFluid

6.1 ATF

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Acute Tox. 4 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effet à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H413 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatique
EUH208 Contient dérivé d'acide succinique. Peut produire une réaction allergique.

Autres

Autres informations

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature